

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orientations Budgétaires 2015, dans la continuité des années précédentes

C'est - probablement - la dernière fois que le CESER Aquitaine est amené à émettre un avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional dans sa configuration actuelle compte tenu de la réforme territoriale en cours de discussion au Parlement. L'établissement de ces orientations s'inscrit dans un contexte marqué à la fois par la persistance d'une croissance faible voire nulle, par le maintien d'un haut niveau de chômage et par de fortes contraintes imposées aux budgets publics du fait de recettes fiscales en panne de croissance et des dotations d'Etat en baisse de 11 Mds€ d'ici à 2017 (avec un impact de 55,5 M€ sur le budget régional à cette échéance). Les priorités des orientations budgétaires 2015 s'inscrivent dans la continuité des engagements pris les années précédentes. Elles visent à :

- privilégier l'emploi et l'innovation ;*
- maintenir les investissements ;*
- soutenir le développement des territoires en réorientant sa politique contractuelle vers les territoires en difficulté et en reconversion, en plaçant au cœur de son action le développement économique et la préoccupation écologique.*

LES RECETTES

Les ressources du Conseil régional connaissent des situations différencierées :

- les dotations de l'État sont en repli (-5,3% par rapport à 2014),*
- les recettes fiscales sont attendues en très légère progression (+0,93% par rapport à 2014),*
- les financements de la formation professionnelle et de l'apprentissage sont en augmentation (+4.17% par rapport à 2014),*
- les avances pour les PO sont attendues en retrait de 28,81% pour une année charnière avec la finalisation du PO 2007-2013 et le démarrage du PO 2014-2020.*

En conséquence, les perspectives de recettes s'inscrivent en diminution de 2,97% soit près de 26 M€ sur environ 1 100 M€.

LES DEPENSES

I - L'INNOVATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Le CESER note l'accent mis sur la poursuite des actions en matière d'innovation et le soutien ciblé aux ETI et aux PME à fort potentiel de développement

II - LA DEFENSE DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Au-delà du soutien aux filières des énergies renouvelables (éolien et solaire) ou émergentes (géothermie, marines, stockage...), le CESER s'interroge sur le plan annoncé concernant l'économie circulaire, et notamment sur les bases d'appui d'un *leadership* aquitain en la matière. Il rappelle que la participation des entreprises artisanales à l'effort pour la transition énergétique dans le domaine de la construction-rénovation est essentielle. Un soutien fort en matière de formation est nécessaire avec une relance massive des investissements.

Le Conseil régional annonce de plus sa volonté d'élaboration d'un schéma stratégique pour l'habitat. Si l'Assemblée partage l'intérêt d'une telle stratégie, elle considère l'opportunité d'une approche tenant compte des dispositions qui seront issues de la loi d'organisation territoriale de la République en cours de discussion et s'interroge sur les moyens futurs (tant

juridiques que financiers) dont disposera la nouvelle région pour décliner concrètement une telle stratégie à l'échelle des territoires.

III - LA MOBILITE AU PROFIT D'UN ANCRAJE EUROPEEN RENFORCE

L'Assemblée a bien noté la poursuite de la politique en faveur des TER, de la rénovation du réseau régional et pour les LGV. Elle rappelle sa demande de mobilisation du Conseil régional pour anticiper la préparation des projets de territoires devant accompagner GPSO.

IV - LA SOLIDARITE AU SERVICE D'UNE AQUITAIN ACTIVE ET DE LA COHESION SOCIALE

Si le CESER reconnaît la difficulté de l'exercice 2015 dans le domaine de la Formation professionnelle, impacté à la fois par la Loi du 5 mars 2014 et la Réforme territoriale en cours, il souscrit au double objectif annoncé de lutter contre le chômage et d'élever le niveau de compétences des demandeurs d'emploi. L'Assemblée de la société civile insiste tout particulièrement sur le rôle de l'apprentissage et de la formation en alternance qu'elle souhaite voir se développer.

Pour ce qui concerne l'éducation, les OB 2015 envisagent une stabilisation, voire une diminution, des dépenses de fonctionnement des lycées. Le CESER s'inquiète des effets de ce choix sur les budgets de fonctionnement des lycées publics, notamment sur ceux des lycées techniques et professionnels qui ont vu aussi une baisse importante du versement de la taxe d'apprentissage. Le fonctionnement des lycées doit rester une priorité. Enfin, la lutte contre le décrochage scolaire, désormais compétence régionale, devra être une priorité en 2015.

Dans le registre de la culture, considérant les effets des restrictions des budgets publics (Etat et collectivités) sur le secteur culturel d'une part et ceux potentiellement induits par la réforme territoriale (la culture restant dans un champ de compétences partagées), le CESER invite le Conseil régional à une remise à plat de cette politique et des missions confiées aux associations régionales à vocation culturelle, en y associant étroitement les acteurs culturels des territoires.

La volonté du Conseil régional d'accompagner le développement du réseau haut débit, conduit par les départements sur le territoire régional, répond au premier enjeu d'accessibilité. La structuration en cours des acteurs du numérique dans un pôle (Digital Aquitaine) marque une démarche indispensable de pérennisation des PME du secteur.

De façon transversale, l'Assemblée approuve les actions en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes et souhaite voir ces mesures davantage mises en avant dans les différents documents produits par le Conseil régional.

Conclusion

Malgré un contexte budgétaire contraint et encore incertain au niveau des recettes, le CESER insiste pour que le Conseil régional mobilise sa capacité financière préservée pour réaliser les investissements productifs nécessaires au développement régional et la poursuite de ses engagements dans les secteurs prioritaires. Il demande à ce sujet une mise en cohérence stratégique des mesures déclinées entre les différents documents budgétaires et de programmation (Programmes Opérationnels, et Contrat de Plan Etat-Région). Les présentations dans ces documents laissent potentiellement apparaître des différences de priorités et il serait souhaitable de disposer d'une vue globale des interactions entre ces trois ressources financières.

Les difficultés imposées en matière de gestion des dépenses publiques sont accentuées par le faible dynamisme des ressources fiscales dévolues aux Régions, qui restent pour l'essentiel hors de maîtrise des Conseils régionaux (hormis la taxe sur les certificats d'immatriculation). Face à une probable évolution du périmètre des compétences régionales, le CESER regrette que le législateur n'ait pas saisi l'opportunité d'une telle réforme pour ajuster parallèlement la nature des ressources fiscales régionales, à la fois pour les rendre plus dynamiques mais aussi plus directement maîtrisables par les exécutifs régionaux.

Bordeaux, le 16 octobre 2014

Contact presse : Muriel Cultot-Mongermon, Tél. 05 57 57 83 15 - Courriel : muriel.cultot@ceser-aquitaine.fr